



conflits avec mon employeur

Par **doudoune13**, le **18/06/2011** à **14:08**

bonjour,
je viens de recevoir ma lettre me mentionnant mon licenciement mon employeur veut absolument que je lui redonne la lettre sans l'ouvrir et refuse de me donner mes papiers attestations d'assédic solde de tout compte tant que je ne lui aurais pas donné cette lettre qui a été envoyée en accusé de réception à mon domicile mais je l'ai l'obligation de fournir cette lettre pour obtenir mes documents????

Par **Paul PERUISSET**, le **18/06/2011** à **14:41**

Bonjour,

Sûrement pas. Non seulement vous devez garder cette lettre RAR, mais vous devez l'ouvrir pour en connaître le contenu.

Si l'employeur ne veut pas vous donner les documents liés à la rupture de votre contrat, vous devrez saisir le Conseil de Prud'hommes en formation de référé, pour obtenir les documents sous astreinte.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET